



Traité Békhhorot

Michna 4 - Chapitre 3

שְׁעַר בְּכוֹר בְּעַל מוֹם שְׁנֶשֶׁר,
וְהִנִּחוּ בַחֲלוֹן,
וְאַחַר כֵּן שְׁחָטוּ,
עֲקָבִיא בֶן מַהֲלָלָאֵל מִתֵּיר,
וְחֲכָמִים אוֹסְרִין,
דְּבַרֵּי רַבִּי יְהוּדָה.
אָמַר רַבִּי יוֹסִי:
לֹא בָזָה הַתֵּיר עֲקָבִיא,
אֲלָא בְשֶׁעַר בְּכוֹר בְּעַל מוֹם שְׁנֶשֶׁר,
וְהִנִּחוּ בַחֲלוֹן,
וְאַחַר כֵּן מֵת,
בָּזָה עֲקָבִיא בֶן מַהֲלָלָאֵל מִתֵּיר,
וְחֲכָמִים אוֹסְרִין.
הָצִמֵּר הַמַּדְבֵּל בְּבִכּוֹר,
אֵת שֶׁהוּא נִרְאֶה מִן הַגֵּזָה, מִתֵּיר;
וְאֵת שֶׁאִינוֹ נִרְאֶה מִן הַגֵּזָה, אָסוּר:

[En ce qui concerne]les poils [ou de la laine] d'un premier-né qui a un défaut[qui]sont tombés[de l'animal], et que l'on a placés dans un compartiment[pour les garder], puis on a abattu[l'animal ; étant donné qu'après la mort de l'animal, il est autorisé à tirer profit des poils ou de la laine que l'animal avait sur son corps au moment de sa mort, quel est le statut des poils perdus par l'animal de son vivant ?]Akavya ben Mahalalel considère[son utilisation]autorisée, et les Sages considèrent[son utilisation]interdite ; [c'est]la déclaration deRabbiYehouda. Rabbi Yossé lui dit :[Ce n'est]pas dans ce[cas]qu'Akavya ben Mahalalel a jugé[l'utilisation des poils autorisée]. Il s'agissait plutôt[du cas des]poils d'un[premier-né qui a un défaut]qui tombaient[de l'animal]que l'on plaçait dans un compartiment et par la suite[l'animal]est mort. [C'est]dans ce[cas qu'Akavya]ben Mahalalel juge[l'usage des poils ou de la laine]permis, et les Sages jugent[son usage]interdit[même après sa mort. En ce qui concerne]la laine qui pend d'un premier-né, (c'est-à-dire qui n'a pas été complètement perdue), celle qui semble[faire partie]de la toison est autorisée[lorsque l'animal est tondue après sa mort], et celle qui ne semble pas[faire partie]de la toison est interdite.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions